

FORMATION L5E



DEPUIS LE 1ER JANVIER 2011, LE PERMIS B PERMET DE CONDUIRE UNE MOTOCYCLETTE LÉGÈRE ET UN SCOOTER DE 50 À 125 CM3 OU UN 3 ROUES (CATÉGORIE L5E) À CONDITION DE SUIVRE CETTE FORMATION. PRÉREQUIS:

- · ÊTRE TITULAIRE DU PERMIS B DEPUIS PLUS DE 2 ANS (FORMATION ACCESSIBLE 1 MOIS AVANT LA DATE D'ANNIVERSAIRE DES 2 ANS D'OBTENTION DU PERMIS B)

PROGRAMME DE LA FORMATION:

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE (2 HEURES):

- ÉTUDE DE CAS D'ACCIDENTS CARACTÉRISTIQUES
- DES CONSEILS QUI PERMETTENT D'APPRÉHENDER LES PIÈGES DE LA ROUTE COMME LA CONDUITE SOUS LA PLUIE OU DE NUIT.
- · ACQUISITION ET UTILISATION D'UN ÉQUIPEMENT APPROPRIÉ (CASQUE À LA BONNE TAILLE ET ATTACHÉ, GANTS, PANTALON JEANS, BLOUSON AVEC DORSALE ET CHAUSSURES MONTANTES)
- · CONSÉQUENCES PHYSIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES CHOCS (MÊME À PETITE VITESSE)
- · APPRENTISSAGE DES RISQUES CONCERNANT L'ADHÉRENCE.
- PRISE DE CONSCIENCE PHYSIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES CHOCS SUR LES AMÉNAGEMENTS DE LA ROUTE, Y COMPRIS À PETITE VITESSE.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE SUR PLATEAU(2H)

- PRISE EN MAIN DU VÉHICULE
- ANTICIPATION ET POSITION DU REGARD AVANT TOUT CHANGEMENT DE **POSITION**
- · CONDUITE À PETITE VITESSE, SEUL OU AVEC UN PASSAGER
- VÉRIFICATIONS INDISPENSABLES : HUILE, PRESSION ET USURE DES PNEUMATIQUES, POIGNÉE DE GAZ, SYSTÈME DE FREINAGE...

ENSEIGNEMENT PRATIQUE EN CIRCULATION (3H)

- ADAPTATION DE LA VITESSE AUX CIRCONSTANCES ET CONDITIONS DE **CIRCULATION**
- · SÉLECTION DE LA BONNE VOIE, BON PLACEMENT SUR LA CHAUSSÉE
- FRANCHISSEMENT D'UNE INTERSECTION
- DÉPASSEMENT EN ÉVITANT LE PHÉNOMÈNE D'ASPIRATION
- PRENDRE UN VIRAGE EN TOUTE SÉCURITÉ

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES EN FORMATION POUR LA CONDUITE D'UNE 125 CM3

- GANTS POSSÉDANT LE MARQUAGE NF OU CE
- BLOUSON OU VESTE MANCHES LONGUES MUNIS D'ÉQUIPEMENTS RÉTRO-RÉFLÉCHISSANTS
- PANTALON JEANS OU COMBINAISON
- BOTTES OU CHAUSSURES MONTANTES





PASSERELLE A2 VERS A



Présentation:

Depuis 2016, les candidats au permis moto (y compris les plus de 24 ans) doivent obligatoirement passer le permis A2 avant d'effectuer, 2 ans plus tard, une formation complémentaire de 7 heures qui leur donnera le droit de conduire une moto de la catégorie A, avec ou sans side-car, d'une puissance supérieure à 35 kW.

La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2.

Depuis 2016, la puissance des motos n'est pas limitée si celles-ci sont équipées d'ABS. Dans le cas contraire, la puissance est limitée à 73,6 kW.

Vous pouvez choisir de passer tous les permis de la catégorie A sur véhicule à changement de vitesse manuelle ou automatique. Tout permis passé sur un véhicule automatique vous restreint à conduire uniquement un véhicule automatique (code 78). La seule manière de lever cette restriction est une régularisation.

Programme de la formation

Enseignement théorique (2 heures)

- Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs, sanctions.
- Présentation : l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto

Enseignement pratique sur plateau (2 heures)

- Adaptation à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...)
- Démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

Enseignement pratique en circulation (3 heures)

- Réalisation d'un audit de 30 minutes minimum de la conduite principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.
- Réalisation d'un bilan comprenant : le ressenti de l'élève sur sa prestation ; un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW

Équipements obligatoires en formation pour la conduite:

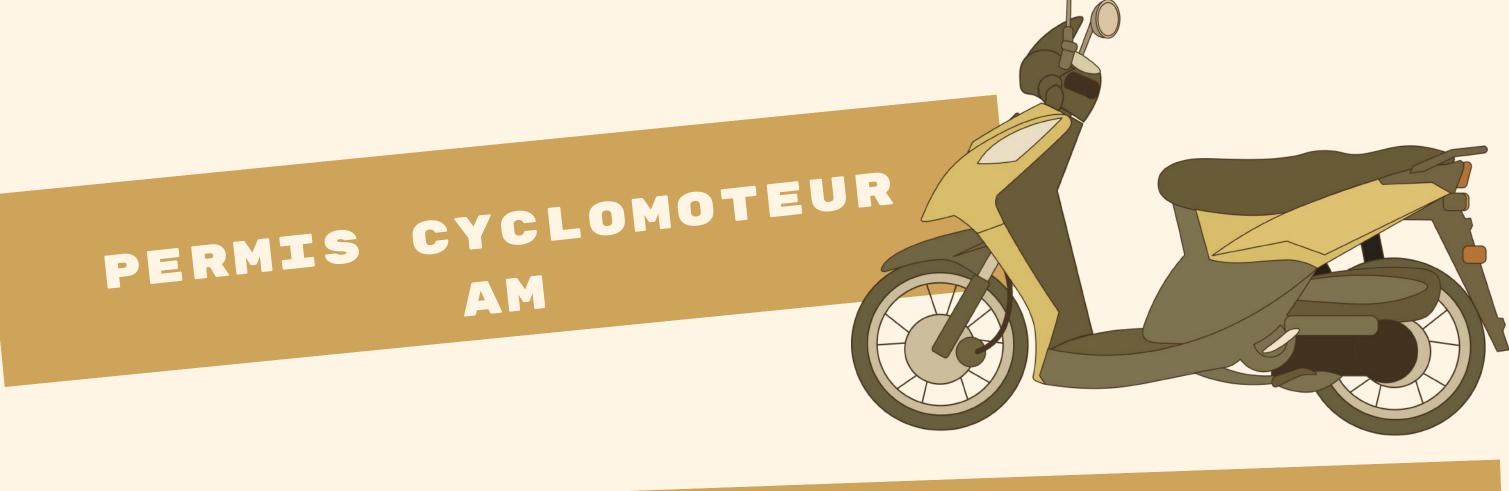
Gants possédant le marquage NF ou CE

Blouson ou veste manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants Pantalon jeans ou combinaison

Bottes ou chaussures montantes.

Obtention du permis A

A l'issue de la formation, une attestation de suivi vous est remise. L'auto-école se chargera de faire les démarches administratives auprès de la préfecture pour la délivrance de votre permis de conduire.



PRÉSENTATION:

LA CATÉGORIE AM PERMET DE CONDUIRE DÈS 14 ANS DES CYCLOMOTEURS (MOTOCYCLETTES DE MOINS DE 50 CM3) ET DES VOITURETTES (QUADRICYCLES LÉGERS). ELLE EST DÉLIVRÉE À L'ISSUE D'UNE FORMATION D'UNE DURÉE MINIMALE DE 8 HEURES. CETTE CATÉGORIE EST LA SEULE EXCLUE DU RÉGIME DE PERMIS À POINTS.

PRÉREQUIS

- AVOIR SON ASSR 1 OU ASSR 2 EST OBLIGATOIRE
- UNE AUTORISATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL POUR LES MINEURS.

PROGRAMME DE LA FORMATION:

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE (2 HEURES):

- ÉTUDE DE CAS D'ACCIDENTS CARACTÉRISTIQUES
- DES CONSEILS QUI PERMETTENT D'APPRÉHENDER LES PIÈGES DE LA ROUTE COMME LA CONDUITE **SOUS LA PLUIE OU DE NUIT.**
- ACQUISITION ET UTILISATION D'UN ÉQUIPEMENT APPROPRIÉ (CASQUE À LA BONNE TAILLE ET ATTACHÉ, GANTS, PANTALON JEANS, BLOUSON AVEC DORSALE ET CHAUSSURES MONTANTES)
- CONSÉQUENCES PHYSIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES CHOCS (MÊME À PETITE VITESSE)
- APPRENTISSAGE DES RISQUES CONCERNANT L'ADHÉRENCE.
- PRISE DE CONSCIENCE PHYSIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES CHOCS SUR LES AMÉNAGEMENTS DE LA ROUTE, Y COMPRIS À PETITE VITESSE.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE SUR PLATEAU(2H)

- PRISE EN MAIN DU VÉHICULE
- ANTICIPATION ET POSITION DU REGARD AVANT TOUT CHANGEMENT DE POSITION
- VÉRIFICATIONS INDISPENSABLES : HUILE, PRESSION ET USURE DES PNEUMATIQUES, SYSTÈME DE FREINAGE...

ENSEIGNEMENT PRATIQUE EN CIRCULATION (4H)

- ADAPTATION DE LA VITESSE AUX CIRCONSTANCES ET CONDITIONS DE CIRCULATION
- SÉLECTION DE LA BONNE VOIE, BON PLACEMENT SUR LA CHAUSSÉE
- FRANCHISSEMENT D'UNE INTERSECTION
- DÉPASSEMENT EN ÉVITANT LE PHÉNOMÈNE D'ASPIRATION
- PRENDRE UN VIRAGE EN TOUTE SÉCURITÉ

OBTENTION DU AM

À L'ISSUE DE LA FORMATION, L'ÉLÈVE SE VOIT REMETTRE UNE ATTESTATION PAR LE RESPONSABLE DE L'ÉCOLE DE CONDUITE.

CETTE ATTESTATION AUTORISE SON TITULAIRE À CONDUIRE, SUR LE TERRITOIRE NATIONAL, PENDANT UNE DURÉE DE QUATRE MOIS À COMPTER DE SA DÉLIVRANCE.

À L'ISSUE DE CE DÉLAI, L'AUTORISATION DE CONDUIRE UNE MOTOCYCLETTE OU UN QUADRICYCLE SERA CONDITIONNÉE À LA DÉTENTION DE LA CATÉGORIE AM DU PERMIS DE CONDUIRE.

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES EN FORMATION

- GANTS POSSÉDANT LE MARQUAGE NF OU CE
- BLOUSON OU VESTE MANCHES LONGUES MUNIS D'ÉQUIPEMENTS RÉTRO-RÉFLÉCHISSANTS
- PANTALON JEANS OU COMBINAISON
- BOTTES OU CHAUSSURES MONTANTES



PERMIS A1



DÉFINITION : LE PERMIS A1 S'ADRESSE AUX PERSONNES QUI SOUHAITENT CONDUIRE UNE MOTO LÉGÈRE NE DÉPASSANT PAS LES 125 CM3 ET DONT LA PUISSANCE N'EXCÈDE PAS 11KW, OU CELLES QUI SOUHAITENT CONDUIRE UNE MOTO 3 ROUES DONT LA PUISSANCE EST INFÉRIEURE À **15KW**

PRÉREQUIS:

· AVOIR 16 ANS MINIMUM.

DURÉE DE LA FORMATION :

- · 20 HEURES (MINIMUM LÉGAL OBLIGATOIRE)
- UNE ÉVALUATION DE DÉPART AFIN DE DÉTERMINER LE NOMBRE D'HEURES MOYEN ET LE COÛT DE LA FORMATION
- UNE FORMATION THÉORIQUE : NOUVEAU : DEPUIS LE 1ER MARS 2020, VOUS DEVEZ PASSER LE "CODE MOTO" APPELÉ ETM OU (EXAMEN THÉORIQUE MOTO) AVANT DE PASSER L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS MOTO (PERMIS A1 OU A2)

UNE FORMATION PRATIQUE DE 4 MODULES

- 1. MAÎTRISER LA VITESSE: HORS CIRCULATION MANIER LE VÉHICULE EN VITESSE LENTE ET EN VITESSE PLUS ÉLEVÉE.
- 2. APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS **DES CONDITIONS NORMALES**
- 3. CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC D'AUTRES USAGERS
- 4. PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME SÛRE ET **ECONOMIQUE**

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES EN FORMATION POUR LA CONDUITE D'UNE 125 CM3

- GANTS POSSÉDANT LE MARQUAGE NF OU CE
- BLOUSON OU VESTE MANCHES LONGUES MUNIS D'ÉQUIPEMENTS RÉTRO-RÉFLÉCHISSANTS
- PANTALON JEANS OU COMBINAISON
- BOTTES OU CHAUSSURES MONTANTES



PERMIS A2



DÉFINITION:

PERMIS PERMETTANT DE CONDUIRE UNE MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR D'UNE PUISSANCE MAXI DE 35 KW (47 CV), RAPPORT POIDS/PUISSANCE MAXI 0.2 KW/KG LA PUISSANCE NE PEUT RÉSULTER DU BRIDAGE D'UN VÉHICULE DÉVELOPPANT PLUS DU DOUBLE DE SA PUISSANCE.

PRÉREQUIS: · AVOIR 18 ANS MINIMUM.

DURÉE DE LA FORMATION :

- · 20 HEURES (MINIMUM LÉGAL OBLIGATOIRE)
- UNE ÉVALUATION DE DÉPART AFIN DE DÉTERMINER LE NOMBRE D'HEURES MOYEN ET LE COÛT DE LA
- UNE FORMATION THÉORIQUE : NOUVEAU : DEPUIS LE 1ER MARS 2020, VOUS DEVEZ PASSER LE "CODE MOTO" APPELÉ ETM OU (EXAMEN THÉORIQUE MOTO) AVANT DE PASSER L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS

UNE FORMATION PRATIQUE DE 4 MODULES

- 1. MAÎTRISER LA VITESSE: HORS CIRCULATION MANIER LE VÉHICULE EN VITESSE LENTE ET EN VITESSE PLUS ÉLEVÉE.
- 2. APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS **DES CONDITIONS NORMALES**
- 3. CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC D'AUTRES USAGERS
- 4. PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME SÛRE ET **ECONOMIQUE**

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES EN FORMATION POUR LA CONDUITE D'UNE 125 CM3

- GANTS POSSÉDANT LE MARQUAGE NF OU CE
- BLOUSON OU VESTE MANCHES LONGUES MUNIS D'ÉQUIPEMENTS RÉTRO-RÉFLÉCHISSANTS
- PANTALON JEANS OU COMBINAISON
- BOTTES OU CHAUSSURES MONTANTES

